

**SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
14 DÉCEMBRE 2015**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE QUATORZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR BENOIT PROULX, MAIRE. LA SÉANCE DÉBUTE À VINGT HEURES.

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Benoit Proulx, maire
M. Michel Thorn, conseiller
Mme Marie-Ève Corriveau, conseillère
M. Louis-Philippe Marineau, conseiller
M. Alain Théorêt, conseiller
M. Nicolas Villeneuve, conseiller

ÉTAIT ABSENT

M. Donald Robinson, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Stéphane Giguère, directeur général
Mme Chantal Ladouceur, trésorière
Mme Hélène Caron, directrice du service des loisirs
M. Patrick Bergeron, directeur du service sécurité incendie et des travaux publics
M. Francis Daigneault, directeur des services techniques et de l'urbanisme

Dans la salle : 15 personnes présentes

❖ OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 479-12-2015

1.1 VÉRIFICATION DES AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau ET UNANIMEMENT RÉSOLU que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. Le directeur général dépose le certificat de transmission des documents.

Résolution numéro 480-12-2015

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Thorn ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Vérification des avis de convocation
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Présentation et adoption du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016
- 2.2 Présentation et adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

❖ **ADMINISTRATION**

Résolution numéro 481-12-2015

2.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

| PROFIL FINANCIER | | | |
|--|----------------|----------------|---------------|
| | 2015 | 2016 | Variation (%) |
| Population (année précédente) | 6524 | 6595 | 1.09 % |
| Nombre total d'unités d'évaluation | 2856 | 2865 | 0.3 % |
| Budget | 7 600 642 \$ | 7 974 287 \$ | 4.9 % |
| Richesse foncière | 738 885 200 \$ | 749 326 800 \$ | 1.41 % |
| Valeur moyenne d'une unité d'habitation | 281 614 \$ | 285 557 \$ | 1.04 % |
| Pourcentage des dépenses incompressibles | 83.4 % | 86.5 % | |
| Dette nette (estimée en 2016) | 7 403 738 \$ | 7 227 300 \$ | -2.3 % |

| Taux de taxes | | | |
|----------------------------------|-----------|-----------|---------------|
| | 2015 | 2016 | Variation (%) |
| Résidentiel | 0.5992 \$ | 0.6082 \$ | 1.5 % |
| Agricole | 0.5992 \$ | 0.6082 \$ | 1.5 % |
| 6 logements | 0.6404 \$ | 0.65 \$ | 1.5 % |
| Commercial | 0.9012 \$ | 0.9147 \$ | 1.5 % |
| Industriel | 0.9012 \$ | 0.9147 \$ | 1.5 % |
| Pourcentage moyen d'augmentation | 1.5 % | | |

| | | | |
|--|--------|--------|---------|
| Eau | 105 \$ | 105 \$ | 0 % |
| <i>Taux pour les logements intergénérationnels</i> | 90 \$ | 45 \$ | -50 % |
| Égout | 90 \$ | 90 \$ | 0 % |
| <i>Taux pour les logements intergénérationnels</i> | 90 \$ | 45 \$ | -50 % |
| Ordures | 205 \$ | 205 \$ | 0 % |
| <i>Taux pour les logements intergénérationnels</i> | 165 \$ | 85 \$ | -48.5 % |

FAITS SAILLANTS 2016

- Augmentation de la taxe foncière résidentielle de 1.5 %, ce qui correspond à une hausse de 25 \$ pour une résidence évaluée à 281 614 \$;
- Augmentation de la quote-part de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de 10.6 %;
- Augmentation des quotes-parts de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (RADM) et de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) de 15 000 \$;
- Crédit de taxe sur les services pour les logements intergénérationnels;
- Nouveaux revenus issus du Programme sur les compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles parapublics pour la nouvelle école primaire;
- Appropriation du surplus accumulé de 233 000 \$ pour équilibrer le budget;
- Possibilité pour les citoyens et citoyennes de payer en 4 versements à partir de 2016;
- Bonification de la *Politique de remboursement des frais de non-résidents* de 150 \$ à 200 \$ par enfant et de 400 \$ à 500 \$ par famille;
- Mise sur pied d'une nouvelle politique de mise en valeur et d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux.

MESSAGE DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

J'ai le plaisir, en cette fin d'année, de vous présenter le budget de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac pour l'exercice financier 2016.

Nous déposons un budget équilibré de 7 974 287 \$. En comparant les budgets 2015 et 2016, nous constatons un accroissement de l'ordre de 7 % des dépenses et de 5 % des revenus. En termes de dépenses, l'augmentation s'explique notamment par la hausse des quotes-parts que la Municipalité devra verser à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), au Conseil intermunicipal (CIT) des Laurentides, à la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) et à la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes (RADM). Par rapport à l'année 2015, la Municipalité a budgété 503 000 \$ de plus en 2016 pour la réalisation de travaux d'asphaltage. Précisons que ces travaux seront financés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) à la hauteur de 283 000 \$, par le Fonds carrières et sablières à la hauteur de 80 000 \$ et que les 140 000 \$ restants proviendront d'une subvention issue du Programme de réhabilitation du réseau routier local.

Dans un autre ordre d'idées, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de son budget 2016, de bonifier sa *Politique de remboursement des frais de non-résidents*. Les citoyens joséphois pourront ainsi, à compter de 2016, réclamer une somme supplémentaire dans le cadre des demandes de remboursement des frais de non-résidents lors d'une inscription à des activités sportives qui ne sont pas offertes par la Municipalité du fait que cette dernière ne possède pas les infrastructures nécessaires (piscine, aréna, etc.). Le remboursement maximum passera donc de 150 \$ à 200 \$ par enfant de moins de 18 ans et de 400 \$ à 500 \$ par famille par année. Depuis la mise sur pied de cette Politique, 150 à 200 jeunes profitent de cette subvention chaque année.

Par ailleurs, les élus municipaux ont également convenu d'adopter au cours de l'année 2016, une toute nouvelle politique de mise en valeur et d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux. Gage de richesse et de fierté, les bâtiments d'intérêt patrimoniaux occupent en effet une place importante dans notre paysage. Par conséquent, une aide monétaire, dont l'enveloppe budgétaire totalisera 25 000 \$ pour la première année, sera disponible par le biais d'un programme de subvention municipale destiné à certains projets de mise en valeur et d'aide à la restauration de bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la municipalité. Les modalités de la politique et du programme de subvention seront connues au cours de la prochaine année.

Pour ce qui est de l'augmentation des revenus, elle résulte d'une hausse de la subvention découlant du Règlement sur les redevances pour l'élimination des matières résiduelles.

La performance de Saint-Joseph-du-Lac en matière de recyclage et de valorisation des matières résiduelles ayant été supérieure en 2015 par rapport à 2014, la Municipalité bénéficiera ainsi d'une plus grande redevance gouvernementale. Dans un autre ordre d'idées, la Municipalité recevra également de nouveaux revenus du gouvernement provincial dans le cadre du Programme sur les compensations tenant lieu de taxes relatives aux immeubles parapublics. Ce programme visant à compenser les municipalités pour les crédits de taxes offertes aux écoles et aux immeubles des réseaux de la santé et des services de garde, la Municipalité recevra donc des montants additionnels pour la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac.

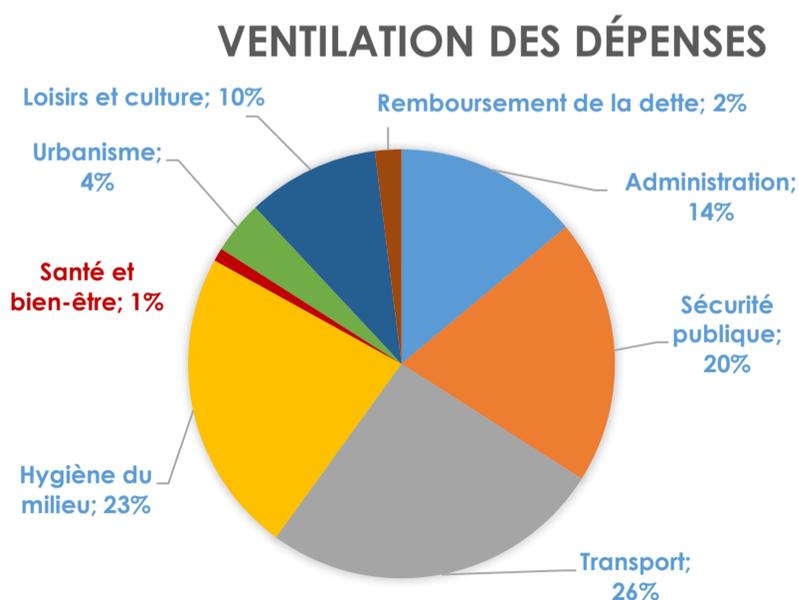
Dans un esprit de maintien des standards de qualité offerts à la population joséphoise et d'une gestion serrée des fonds publics, mon conseil et moi avons soigneusement étudié l'ensemble des projets et des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, afin de combler l'augmentation des dépenses et des incompressibles (tarifs, masse salariale, assurance, etc.), la Municipalité procédera ainsi à une légère indexation de la taxe foncière de l'ordre de 1.5 %. Par ailleurs, le conseil municipal a toutefois décidé d'instaurer un nouveau crédit de taxes sur les services pour les logements intergénérationnels.

Ainsi, le taux de taxation pour les catégories commerciale et industrielle passera de 0.9012 à 0.9147 du 100 \$ d'évaluation. Fait à remarquer, malgré cette légère hausse, **Saint-Joseph-du-Lac se positionne toujours parmi les plus bas taux commercial et industriel de la région.** Pour les immeubles de 6 logements et plus, le taux passera de 0.6404 à 0.65 du 100 \$ d'évaluation. Enfin, pour le résidentiel et l'agricole, le taux subira une légère hausse pour passer de 0.5992 à 0.6082 du 100 \$ d'évaluation, soit encore **l'un des plus concurrentiels de la région.**

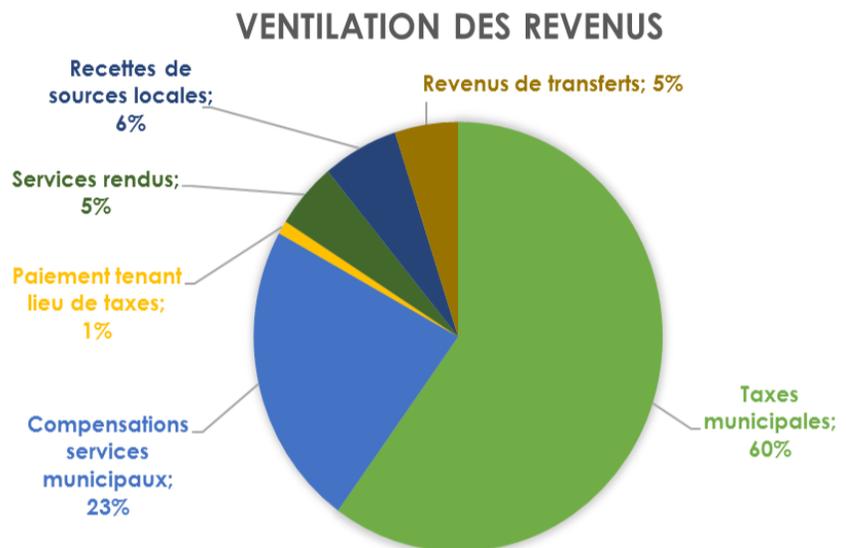
LE BUDGET 2016 EN CHIFFRES

| SOMMAIRE | 2015 | 2016 | Variation |
|---|----------------------|----------------------|--------------|
| REVENUS | | | |
| Taxes municipales | 4 656 491 \$ | 4 788 138 \$ | 2.83% |
| Compensations services municipaux | 1 866 499 \$ | 1 853 699 \$ | -0.69% |
| Paiement tenant lieu de taxes | 33 364 \$ | 52 418 \$ | 57.11% |
| Services rendus | 350 445 \$ | 414 688 \$ | 18.33% |
| Recettes de sources locales | 446 500 \$ | 468 500 \$ | 4.93% |
| Revenus de transferts | 247 343 \$ | 396 845 \$ | 60.44% |
| TOTAL DES REVENUS | 7 600 642 \$ | 7 974 287 \$ | 4.92% |
| CHARGES | | | |
| Administration générale | -1 156 014 \$ | -1 185 207 \$ | 2.53% |
| Sécurité publique | -1 683 995 \$ | -1 706 169 \$ | 1.32% |
| Transport | -1 829 956 \$ | -2 260 752 \$ | 23.54% |
| Hygiène du milieu | -1 975 338 \$ | -2 015 797 \$ | 2.05% |
| Santé et bien-être | -51 144 \$ | -51 952 \$ | 1.58% |
| Urbanisme | -300 483 \$ | -321 639 \$ | 7.04% |
| Loisirs et culture | -836 273 \$ | -887 871 \$ | 6.17% |
| Service de la dette | -181 847 \$ | -189 721 \$ | 4.33% |
| TOTAL DES CHARGES | -8 015 050 \$ | -8 619 108 \$ | 7.54% |
| Amortissement et financement à long terme des activités de fonctionnement | 801 741 \$ | 801 741 \$ | 0% |
| Remboursement de la dette | -569 986 \$ | -669 071 \$ | 17.38% |
| Affectations autres fonds | 182 653 \$ | 512 151 \$ | 180.4% |
| TOTAL | 0 \$ | 0 \$ | |

VENTILATION DES DÉPENSES



VENTILATION DES REVENUS



Suivant la présentation du budget 2016 par monsieur le maire.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Nicolas Villeneuve
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le cahier des prévisions budgétaires 2016 tel que présenté.

Le cahier des prévisions budgétaires est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution numéro 482-12-2015

2.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018

Saint-Joseph-du-Lac vit une ère de renouveau et cela se traduit par une augmentation des investissements en environnement, dans les parcs et dans les infrastructures sportives. Des investissements qui, certes, sont nécessaires au mieux-être de nos citoyens, mais qui contribuent également à rendre notre municipalité plus attrayante pour les entreprises et les travailleurs qualifiés qui voudraient s'y établir.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 regroupe l'ensemble des projets et programmes d'investissement que la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac souhaite réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années.

En matière d'environnement, de nombreux investissements sont ainsi à prévoir pour les trois prochaines années. La Municipalité souhaitant poursuivre son virage vert, d'autres efforts de communication seront donc mis en branle afin de sensibiliser la population à l'importance de recycler et de composter dans le but de réduire notre impact sur notre milieu de vie. Par cette action, la Municipalité espère réduire de 32 % (850 tonnes) sa quantité de déchets enfouis en 2016, de 35 % (950 tonnes) en 2017 et de 38 % (1050 tonnes) en 2018 par rapport au niveau de 2014. En 2015, la Municipalité a réussi à détourner plus de 700 tonnes de matières résiduelles de l'enfouissement, faisant ainsi passer de 420 kg de déchets par personne en 2014 à 280 kg en 2015. D'ici 2018, l'objectif de la Municipalité vise à réduire cette moyenne à 250 kg par personne. En combinant les différents services de collectes des matières organiques, recyclables et des encombrants, de l'écocentre et du service de déchiquetage, Saint-Joseph-du-Lac est sur la bonne voie pour y parvenir et réussira peut-être même à dépasser ses objectifs.

L'environnement étant une préoccupation majeure pour la Municipalité, l'adoption du plan d'action de la Politique environnementale verra également le jour en 2016. Plusieurs démarches seront ainsi mises en branle au cours des trois prochaines années pour la réalisation de projets découlant des principaux enjeux environnementaux joséphois. Toujours en lien avec le plan d'action de la Politique environnementale et en conformité avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Municipalité investira aussi des milliers de dollars dans l'installation d'une soixante de compteurs d'eau dans les résidences privées d'ici le 1^{er} septembre 2017. L'objectif de cette stratégie vise notamment à réduire notre consommation d'eau potable. L'eau constituant un enjeu vital du 21^e siècle, la Municipalité souhaite ainsi, dans une perspective de développement durable, faire sa part pour la préserver. Dans le but d'assurer la qualité de notre environnement, la Municipalité poursuivra finalement, au cours des trois prochaines années, son programme d'inspection des installations septiques sur son territoire.

Soucieuse d'offrir un milieu de vie où il fait bon vivre, la Municipalité poursuivra par ailleurs ses investissements dans les parcs joséphois et dans les infrastructures sportives. Le chalet des loisirs du parc Paul-Yvon-Lauzon subit notamment une véritable cure de rajeunissement depuis quelques semaines déjà. Le nouvel établissement sera ainsi fin prêt pour accueillir les petits Joséphois du camp de jour à l'été 2016. En plus de l'ajout d'un module de jeux dans ce parc, qui constitue un des principaux de la municipalité, l'aménagement paysager y sera également entièrement refait au cours des prochaines années. Un autre parc, doté d'un module de jeux, devrait aussi voir le jour dans le secteur de la rue Dumoulin d'ici 2018, soit en fonction du développement résidentiel du quartier. L'ajout de ce parc portera ainsi à 10 le nombre de parcs joséphois.

Dans un autre ordre d'idées, la Municipalité souhaite aussi évaluer les différentes options qui s'offrent à elle dans le cadre d'une possible relocalisation de la bibliothèque municipale au Centre Sainte-Marie. Victime de son grand succès, la bibliothèque ne cesse en effet de grossir ses collections au point où la superficie du local, aménagé à l'école Rose-des-Vents, est susceptible de devenir trop petite d'ici 2018. Ce projet n'en est toutefois qu'à l'étape embryonnaire et toutes les possibilités seront étudiées au cours de la prochaine année.

Enfin, la Municipalité compte également poursuivre, au cours des prochaines années, ses investissements pour l'entretien du réseau routier joséphois et pour le remplacement graduel de sa flotte de véhicules des travaux publics, et ce, dans un souci d'efficacité opérationnelle, mais surtout, de performance énergétique. En lien avec sa Politique environnementale, la Municipalité souhaite ainsi réduire ses émissions de gaz à effet de serre et, par le fait même, participer davantage à la lutte contre les changements climatiques. La Municipalité compte donc faire l'acquisition, au cours de la prochaine année, d'un véhicule électrique puis remplacer son camion énergivore par un modèle doté d'un moteur écoénergétique Turbo Diesel.

En combinant un programme d'investissement audacieux établi selon une grande rigueur budgétaire, à un contrôle serré des dépenses municipales, la Municipalité souhaite ainsi faire de Saint-Joseph-du-Lac, un lieu moderne et durable dont chaque citoyen pourra être fier.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Eve Corriveau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 tel que présenté.

Le programme triennal de dépenses en immobilisations est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

❖ PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes, au nombre de quinze (15), se sont exprimées a été tenue conformément à la Loi.

✚ Un citoyen désire connaître la part des dépenses incompressible du budget 2016.

R – Le maire l'informe que les dépenses incompressibles s'élèvent à 86 %.

- ✚ À l'égard du nouveau programme de mise en valeur du patrimoine, le citoyen suggère à ce que la Municipalité utilise comme base de référence le guide d'inventaire des bâtiments patrimoniaux de la MRC de Deux-Montagnes.
- ✚ Le citoyen suggère que la Municipalité exige des citoyens qu'ils soumettent à la Municipalité leur facture de ramonage de cheminée comme preuve que les travaux ont dûment été réalisés.
- ✚ Le citoyen désire savoir si le budget de la CMM présente un déficit.
- R** – Le maire lui confirme que la quote-part de la municipalité à la CMM a connu une augmentation de 10 % pour le budget 2016.
- ✚ Le citoyen désire savoir si des règlements d'emprunt tomberont à échéance prochainement ?
- R** – Le maire lui répond positivement. Dans les quatre prochaines années, quelques règlements d'emprunt tomberont à échéance faisant ainsi diminuer le compte de taxes des personnes concernées par les règlements d'emprunt.
- ✚ Une citoyenne félicite le conseil municipal pour l'introduction du bac brun et du service de déchiquetage des branches
- ✚ La même citoyenne désire connaître le montant total de la dette à long terme de la Municipalité ?
- R** – Le maire lui confirme un montant de 7 227 300 \$
- ✚ La citoyenne désire savoir si la Municipalité paye équitablement sa quote-part à la régie de police du lac des Deux-Montagnes ?
- R** – Le maire l'informe qu'il s'agit d'une régie constituée des villes de Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac et Pointe-Calumet. La part de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est de 13,94 % pour un total de 1 276 909 \$. Le maire explique que la constitution de la quote-part est tributaire de trois facteurs tels que : le nombre d'unité de logement (45%), la population (45%) et la richesse foncière (10%). Chaque ville possède un vote à l'égard des décisions entériné par le conseil d'administration.
- ✚ Un citoyen désire savoir si le programme de mise en valeur du patrimoine est là pour durer ?
- R** – Le maire lui confirme qu'il est là pour au moins quelques années puisque l'intention serait de créer une réserve financière d'environ 100 000 \$.

✚ Est-ce que le budget 2016 inclut les recommandations du CCE à l'égard des sommes qui devraient être investies dans les dossiers environnementaux ?

R – Monsieur Marineau, qui agit comme président du CCE, lui répond positivement et confirme que des sommes ont été budgétées pour réaliser les actions identifiées au plan d'action 2016 découlant de la politique environnementale.

✚ Le citoyen demande aux élus s'ils sont en mesure de quantifier la somme dédiée aux dossiers environnementaux.

R – Le directeur général confirme que la somme totale n'a pas précisément connue. Par contre, les sommes qui seront investies en 2016 dans les dossiers environnementaux sont relativement importantes à l'égard des opérations courantes et du programme d'investissement et d'acquisition.

✚ Une citoyenne désire connaître la position du conseil municipal advenant que le gouvernement cesse d'effectuer les remboursements de taxes dédiées aux exploitations agricoles ?

R – Le maire soulève l'hypothèse de moduler le taux taxe associé au milieu agricole.

✚ La citoyenne aimerait connaître la raison qui explique l'augmentation de 180 % à l'égard d'un élément du budget 2016 qui concerne « l'affectation autre fonds » ?

R – La directrice des finances expose que l'augmentation émane exclusivement d'un emprunt requis dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) aux fins de réaliser des travaux d'infrastructure en 2016, tel que les travaux de pavage de la montée Mc Cole.

✚ La citoyenne désire savoir si l'introduction des bacs bleus et des bacs bruns constitue une rentabilité pour la municipalité?

R – Au-delà des gains environnementaux, la Municipalité a déjà reçu pour cette année des redevances plus importantes pour les matières recyclables (15 000\$). Aussi, pour les matières putrescibles, la Municipalité s'attend à recevoir des compensations et redevances beaucoup plus importantes en 2016 étant donnée la très bonne performance à l'égard de la gestion de ses matières résiduelles.

✚ La citoyenne interroge le maire relativement à la position de la Municipalité d'avoir accordé (adoption d'une résolution à la majorité des membres 16 sur 17), par le biais du conseil d'administration du CIT des Laurentides, un contrat de deux ans à la directrice générale alors que le gouvernement s'apprête à abolir les CIT (projet de loi 76)?

R- Le maire informe la citoyenne qu'il recueillera d'avantage d'information à ce sujet afin de répondre à cette question.

❖ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 483-12-2015

4.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Louis-Philippe Marineau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU** que la présente séance soit levée.
Il est 20 h 44.

MONSIEUR BENOIT PROULX
MAIRE

MONSIEUR STÉPHANE GIGUÈRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné Stéphane Giguère, directeur général, certifie par la présente que conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac dispose des crédits suffisants pour défrayer les coûts des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées lors de la présente séance du conseil municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.